



La voie à suivre

Immigrer à Terre-Neuve-et-Labrador





# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Préambule</b> .....   | 2  |
| <b>Glossaire des acronymes</b> .....   | 2  |
| <b>Présentation</b> .....  | 3  |
| <br>   |    |
| <b>Chapitre 1 : Immigration – Pourquoi c’est important</b> .....   | 4  |
| <br>   |    |
| <b>Chapitre 2 : Fonctionnement du système d’immigration du Canada</b> ..   | 10 |
| <br>   |    |
| <b>Chapitre 3 : Comment les gens viennent ici</b> .....  | 14 |
| Programmes fédéraux d’immigration.....   | 20 |
| Comment les résidents temporaires deviennent résidents<br>permanents à Terre-Neuve-et-Labrador.....                    | 28 |
| Similitudes et différences entre les immigrants et les réfugiés .....  | 31 |
| <br>   |    |
| <b>Chapitre 4 : Rôle de l’employeur dans l’immigration</b> .....   | 35 |
| Prendre la décision d’embaucher des travailleurs étrangers.....  | 37 |
| Recours aux représentants : recevoir des conseils ou du soutien de groupes<br>tiers.....                               | 41 |
| Guide étape par étape pour les employeurs<br>employeurs cherchant à embaucher des travailleurs au moyen du PPICA ..... | 42 |
| <br>   |    |
| <b>Chapitre 5 : Il faut une province : le rôle des communautés</b> .....   | 46 |
| Continuum d’établissement et d’intégration de l’attraction au maintien.....  | 49 |

# Préambule

Ce guide vous aidera à mieux comprendre l'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador. Il traite les sujets suivants :

**Immigration – Pourquoi c'est important** – Apprenez en davantage sur l'importance de l'immigration pour Terre-Neuve-et-Labrador.

**Fonctionnement du système d'immigration du Canada** – Pour en savoir plus sur les compétences, les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de l'immigration.

**Comment les gens viennent ici** – Découvrez les diverses voies d'immigration vers Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que les divers processus et catégories d'immigration.

**Rôle des employeurs en matière d'immigration** – Apprenez comment les immigrants résidant actuellement dans la province ou les futurs immigrants d'autres pays sont recrutés.

**Il faut une province : le rôle des communautés** – Apprenez en davantage sur la façon dont vous ou votre organisation pouvez aider à attirer des immigrants dans votre communauté et les encourager à y rester.

Le gouvernement veut connaître votre point de vue sur la façon de promouvoir l'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador et d'accroître la sensibilisation à cette question. Envoyez nous un courriel à [immigration@gov.nl.ca](mailto:immigration@gov.nl.ca) ou appelez nous au 709.729.6607 pour nous faire part de votre opinion.

## Glossaire des acronymes

|              |   |               |   |
|--------------|---|---------------|---|
| <b>ADMT</b>  | agent de développement du marché du travail           | <b>NCLC</b>   | Niveaux de compétence linguistique canadiens                      |
| <b>BIM</b>   | Bureau de l'immigration et du multiculturalisme       | <b>PCPTNL</b> | Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador |
| <b>CNP</b>   | Code national des professions                         | <b>PIB</b>    | Produit intérieur brut  |
| <b>EDSC</b>  | Emploi et Développement social Canada                 | <b>PMI</b>    | Programme de mobilité internationale                              |
| <b>EPV</b>   | évaluation des postes vacants                         | <b>PPICA</b>  | Programme pilote d'immigration au Canada atlantique               |
| <b>HCNUR</b> | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | <b>PTET</b>   | Programme des travailleurs étrangers temporaires                  |
| <b>IRCC</b>  | Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada           | <b>RIPR</b>   | Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés         |
| <b>LIPR</b>  | Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés   | <b>TET</b>    | Travailleurs étrangers temporaires                                |
|              |   | <b>VEIMT</b>  | Volet étude d'impact sur le marché du travail                     |



# Présentation

Historiquement, l'immigration a contribué à façonner notre identité en tant que province. Notre patrimoine culturel remonte à des siècles et a été influencé par les racines irlandaises, anglaises, écossaises et autres.

De nos jours, des milliers de personnes viennent à Terre-Neuve-et-Labrador de tous les pays du monde chaque année pour visiter, étudier, travailler et construire une vie Inde, Syrie, Philippines, Chine, Nigeria et Royaume Uni, pour n'en nommer que quelques-uns.

L'immigration favorise le développement économique, offre des possibilités d'innovation et enrichit notre tissu culturel. Cependant, pour que l'immigration fonctionne, il faut la participation de la province les résidents, les employeurs, les gouvernements et les communautés ont tous un rôle à jouer dans sa réussite.

L'accroissement de la sensibilisation et de la compréhension du public à l'égard de l'immigration appuiera davantage l'engagement de Terre-Neuve-et-Labrador à créer et à favoriser un environnement diversifié et inclusif, et renforcera son identité en tant que lieu accueillant où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

## Le saviez-vous...

- ▶ 500 000 personnes ont visité la province en 2016.
- ▶ Plus de 4 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans nos écoles secondaires et postsecondaires en 2016.
- ▶ Plus de 3 000 travailleurs étrangers étaient employés dans la province en 2016.
- ▶ Près de 1 200 personnes ont choisi de s'établir à Terre-Neuve-et-Labrador grâce au processus d'immigration.

# Chapitre 1 : Immigration – Pourquoi c'est important

L'immigration a toujours été importante pour le développement de Terre-Neuve-et-Labrador. L'établissement des immigrants dans les communautés de la province a façonné notre identité provinciale. Elle a défini la croissance économique, sociale, culturelle et démographique de notre province.

De nos jours, Terre-Neuve-et-Labrador connaît des changements démographiques importants. Par exemple :

- ▶ Comptant 1,37 enfant par femme, la province a le taux de fécondité le plus bas au Canada. Un taux de fécondité d'environ 2,1 est nécessaire pour maintenir un niveau de population sain.
- ▶ Les projections démographiques provinciales laissent entendre qu'un plus grand nombre de jeunes qui souhaitent changer de modes de vie pourraient quitter Terre-Neuve-et-Labrador pour aller travailler, étudier ou vivre ailleurs au Canada.
- ▶ Notre province a un taux de mortalité qui dépasse le nombre de naissances.
- ▶ À 45 ans, Terre-Neuve-et-Labrador a l'âge médian le plus élevé au Canada. Les projections provinciales prévoient que cette tendance se maintiendra pendant 20 ans ou plus. Il en résultera une diminution de 13 % du nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans d'ici 2025. Au cours de la même période, le nombre de résidents âgés de plus de 60 ans augmentera de 27 %.

Ces changements démographiques peuvent avoir de nombreuses répercussions. Par exemple, l'assiette fiscale provinciale peut être touchée par la réduction de la main-d'œuvre. Cela pourrait exercer une pression considérable sur la disponibilité des services publics au fil du temps. Les pénuries de main-d'œuvre peuvent également avoir une incidence sur la disponibilité et la demande de certains services et ralentir la croissance économique.

Il n'existe pas de solution unique aux défis auxquels notre population, notre économie et notre société sont confrontées. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et ses partenaires adoptent une approche concertée afin de répondre aux besoins changeants de notre économie et de notre société. Cette approche inclut l'immigration.

## Le saviez-vous...

- ▶ L'âge médian des résidents permanents de Terre-Neuve-et-Labrador entre 2010 et 2015 était de 29 ans, comparativement à l'âge médian provincial de 45 ans pour les résidents locaux.

# Pourquoi l'immigration est-elle logique pour Terre-Neuve-et-Labrador?

L'immigration offre des possibilités importantes de croissance économique, sociale et culturelle pour Terre-Neuve-et-Labrador. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador redouble d'efforts pour attirer des immigrants et les retenir.

## 1. Cela fait partie de notre histoire

- ▶ L'immigration fait partie de l'histoire complexe de Terre-Neuve-et-Labrador depuis l'établissement des immigrants européens au XVI<sup>e</sup> siècle. L'établissement des immigrants anglais, irlandais, écossais, basques, français, portugais et italiens a marqué l'identité de notre province. L'immigration chinoise à Terre-Neuve-et-Labrador a commencé à la fin des années 1800, suivie de la colonisation libanaise et syrienne au début des années 1900.
- ▶ Vers la fin des années 1970, des réfugiés vietnamiens fuyant la persécution dans leur patrie ont atteint les côtes de Terre-Neuve à la recherche d'un avenir meilleur, flottant à la dérive dans des bateaux fragiles ce qui amené à l'utilisation du terme « réfugiés de la mer ».
- ▶ Au début des années 1980, les Tamouls sri-lankais fuyant la violence ont également trouvé refuge à Terre-Neuve-et-Labrador. Les réfugiés bulgares et cubains fuyant le communisme à la fin des années 1980 se sont installés dans diverses parties de la province. Depuis, des immigrants de plus de 150 pays du monde entier se sont établis dans des communautés de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 2. Cela appuie la main-d'œuvre

- ▶ Tous les immigrants économiques de Terre-Neuve-et-Labrador qui viennent par l'intermédiaire du Programme des candidats de la province ou du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique doivent obtenir une offre d'emploi à temps plein d'un employeur de Terre-Neuve-et-Labrador.
- ▶ L'immigration est nécessaire pour répondre aux besoins démographiques et économiques de notre province.
- ▶ L'immigration aide à attirer des jeunes d'autres parties du monde pour qu'ils apportent divers points de vue, talents et compétences à notre marché du travail.
- ▶ Les réfugiés qui ont été réinstallés à Terre-Neuve-et-Labrador sont généralement désireux de s'intégrer au marché du travail, mais peuvent avoir besoin d'un soutien transitoire pour acquérir des compétences linguistiques et professionnelles avant de le faire.
- ▶ Les pays du monde entier considèrent l'immigration comme un moyen de répondre aux besoins en main-d'œuvre. Par exemple, les immigrants représentaient 47 % de l'augmentation de la population



active aux États-Unis entre 2004 et 2014, et 70 % de l'augmentation de la population active en Europe au cours de la même période. Les augmentations de la main-d'œuvre canadienne sont attribuables à 66 % à l'immigration.

- ▶ Puisque la province connaît le taux de vieillissement le plus rapide de la population et le taux de natalité le plus faible au Canada, on prévoit que d'ici 2025, elle sera touchée par une baisse de 10 % de sa population en âge de travailler, qui se traduira par 35 000 travailleurs de moins sur le marché du travail provincial.
- ▶ Pour chaque tranche de 100 nouveaux arrivants sur le marché du travail de Terre-Neuve-et-Labrador en 2015, il y en avait 125 qui quittaient le marché du travail.
- ▶ Les immigrants de Terre-Neuve-et-Labrador sont généralement plus jeunes et peuvent faire baisser l'âge médian de notre province (la moitié de la population est plus jeune et l'autre moitié, plus âgée).



### 3. L'immigration contribue à notre santé économique

- ▶ Les immigrants comblent des postes vacants difficiles à pourvoir sur le marché du travail et créent également des emplois. Les entreprises appartenant à des immigrants de Terre-Neuve-et-Labrador offrent des emplois intéressants aux résidents locaux et fournissent des biens et des services de qualité dans des secteurs comme la technologie de l'information, l'hôtellerie et la restauration, les soins de santé et l'éducation.
- ▶ Le fait d'attirer des immigrants à Terre-Neuve-et-Labrador contribue à assurer la demande continue des consommateurs pour les programmes et les services du secteur privé et communautaire, y compris les infrastructures.
- ▶ Les immigrants qui travaillent contribuent de façon positive aux recettes fiscales provinciales nécessaires pour soutenir les programmes sociaux et économiques du gouvernement, ce qui aide à empêcher que les coûts des services publics augmentent.
- ▶ Une étude canadienne récemment achevée, rédigée par la Chaire Stephen Jarislowsky en transformation culturelle et économique de l'Université Memorial, a révélé que les immigrants utilisent moins souvent le filet de sécurité sociale que les personnes nées au Canada, tout en aidant à maintenir le passif non capitalisé, comme le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le système public de soins de santé. La recherche a également révélé que l'immigration

#### Le saviez-vous...

- ▶ Selon un rapport du Conference Board du Canada, 35 p. 100 de toutes les chaires de recherche du Canada sont dirigées par des personnes nées à l'étranger. Cela représente un pourcentage bien plus élevée que la proportion de personnes nées à l'étranger de la population totale du pays.

1. « Renewing the Skills of Ageing Workforces: The Role of Migration, International Migration Outlook », Organization for Economic Cooperation and Development, 2012.

2. Peter Dungan, Tony Fang, Morley Gunderson, « Macroeconomic Impacts of Canadian Immigration: Results from a Macro Model » British Journal of Industrial Relations 51.1 (2013), pages 74-95

3. Dustmann, Christian et Tommaso Frattini, « The Fiscal Effects of Immigration to the UK », Centre for Research and Analysis of Migration, 2013; Liebig, T et J. Mo. « The Fiscal Impact of Immigration in OECD Countries », Organization for Economic Cooperation and Development, 2013.

4. « Immigrants as Innovators: Boosting Canada's Global Competitiveness », Conference Board du Canada, 2010

peut accroître le PIB, le PIB par habitant, la productivité, les recettes fiscales, la demande globale et d'autres paramètres positifs d'une économie saine.

- ▶ Une étude universitaire britannique similaire portant sur la contribution des immigrants à l'économie a conclu qu'entre 1995 et 2011, les immigrants ont contribué à réduire le coût de certains services publics. Comme un plus grand nombre de personnes ont contribué au paiement du coût des services, le coût final par résident a diminué.
- ▶ Les recherches montrent qu'une immigration accrue entraîne une augmentation des investissements directs étrangers (IDE) et du commerce d'exportation. Par exemple, comme l'immigration en provenance des Philippines a augmenté au Canada, le commerce international entre les deux pays s'est accru.
- ▶ Il est important de comprendre la diversité et d'interagir dans des environnements culturellement diversifiés dans un monde de plus en plus mondialisé, car cela peut avoir des résultats positifs pour le développement du commerce et des exportations.

#### 4. L'immigration favorise la créativité et l'innovation

- ▶ Les immigrants apportent des expériences vécues différentes à leurs nouvelles communautés et milieux de travail, ainsi que de nouvelles approches pour résoudre des problèmes de longue date.
- ▶ Les villes comptant des résidents diversifiés et créatifs sont des endroits plus agréables et productifs à vivre, ce qui peut accroître l'innovation, le prix des maisons et la fierté civique.
- ▶ Bien qu'ils représentent environ 12 % de la population des États Unis, les immigrants comptent pour 26 % des lauréats du prix Nobel, 23 % des créateurs de brevets et le quart des propriétaires d'entreprises américaines.
- ▶ Les contributions culturelles de l'immigration ont souvent des retombées économiques importantes. Dans notre province, l'immigration a de grandes possibilités de contribuer à notre identité sociale et culturelle.

### Le saviez-vous...

- ▶ Selon un rapport du Conference Board du Canada, 35 p. 100 de toutes les chaires de recherche du Canada sont dirigées par des personnes nées à l'étranger. Cela représente un pourcentage bien plus élevée que la proportion de personnes nées à l'étranger de la population totale du pays.

(Source : « Immigrants as Innovators: Boosting Canada's Global Competitiveness », Conference Board du Canada)

## 5. L'immigration enrichit notre identité et accroît notre diversité culturelle

- ▶ L'histoire variée de l'interaction entre les peuples européens et autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador a grandement contribué à une meilleure compréhension des avantages du respect et du soutien de la diversité.
- ▶ À mesure que d'autres groupes d'immigrants s'installèrent à Terre-Neuve-et-Labrador, y compris des colons irlandais, écossais, portugais, espagnols, syriens, chinois et libanais, ils apportèrent à la province des traditions, des cuisines, de la musique et de l'architecture. Ces traditions se perpétuent encore aujourd'hui.
- ▶ Les immigrants de la première et de la deuxième génération des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, de la culture, de la musique, des arts et d'autres industries continuent à façonner notre identité provinciale en faisant entrer les leurs dans la sphère publique.
- ▶ La diversité culturelle offre une occasion d'apprécier les cultures que les nouveaux arrivants introduisent dans des événements ou interactions professionnels, personnels ou sociaux.
- ▶ La culture est dynamique et change constamment l'identité de Terre-Neuve-et-Labrador change avec celle du monde.

### Le saviez-vous...

#### Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)

- ▶ La LIPR guide les politiques et les programmes du gouvernement du Canada en matière d'immigration au moyen de principes, de droits et d'obligations fondamentaux.

#### Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR)

- ▶ Le règlement d'application de la LIPR appuie la mise en œuvre de la LIPR au moyen de lois, de procédures et d'instructions administratives précises. Ce règlement fournit une orientation pour les changements à apporter aux politiques, aux programmes ou aux catégories d'immigration que les provinces ou les territoires pourraient envisager.

# Chapitre 2 : Fonctionnement du système d'immigration du Canada

Le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel dans l'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador. Conformément à la Loi constitutionnelle de 1982 du Canada, les décisions ayant une incidence importante sur les questions relatives à l'immigration doivent faire l'objet d'un accord mutuel entre les deux gouvernements.

## Gouvernement du Canada

Le ministère fédéral Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada est le principal responsable des priorités en matière d'immigration, y compris des priorités stratégiques suivantes :

- ▶ faciliter le processus d'arrivée des immigrants;
- ▶ assurer la protection des réfugiés au Canada, y compris leur réinstallation depuis d'autres pays;
- ▶ offrir des programmes pour aider les nouveaux arrivants à s'établir au Canada;
- ▶ attribuer la citoyenneté;
- ▶ délivrer des documents de voyage, comme les passeports; et
- ▶ promouvoir le multiculturalisme.

### Le saviez-vous...

Pour désigner un employeur dans le cadre du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme procède à une série d'évaluations, notamment pour s'assurer que les employeurs sont en règle et qu'ils ne contreviennent pas :

- ▶ à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR);
- ▶ aux lignes directrices et à la législation en matière de santé et de sécurité au travail;
- ▶ à la législation sur les droits de la personne;
- ▶ à la législation du travail.



## Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme (BIM) du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail provincial est le principal responsable des priorités en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador. Grâce à des ententes conclues avec le gouvernement fédéral, le BIM aide les personnes à obtenir le statut de résident permanent et est responsable d'un certain nombre de domaines stratégiques axés sur les questions suivantes:

- ▶ administrer le Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique;
- ▶ accroître la sensibilisation aux avantages de l'immigration;
- ▶ promouvoir Terre-Neuve-et-Labrador comme destination de choix pour les immigrants éventuels;
- ▶ améliorer les services d'établissement et promouvoir les communautés accueillantes;
- ▶ promouvoir le multiculturalisme dans l'ensemble de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le BIM surveille la mise en œuvre du plan de collaboration et d'action axé sur le partenariat du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, « La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador », qui vise à faire passer l'immigration dans la province à 1 700 immigrants par année d'ici 2022.

Les programmes d'immigration provinciaux et territoriaux sont liés aux processus du gouvernement du Canada. Une personne qui présente une demande de résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador devra subir une deuxième étape d'évaluation dans le cadre des processus fédéraux pour devenir résident permanent. Le pouvoir final d'accorder le statut de résident permanent revient au gouvernement du Canada.

## Accords en matière d'immigration

### 1. Accord Canada — Terre-Neuve-et-Labrador sur l'immigration

Les responsabilités en matière de gestion des divers éléments du système d'immigration sont clairement définies dans l'Accord Canada - Terre-Neuve-et-Labrador sur l'immigration, signé en juillet 2016. L'Accord reconnaît les besoins et les priorités de Terre-Neuve-et-Labrador et officialise et renforce le partenariat entre les deux ordres de gouvernement pour encourager l'immigration dans la province.

Le BIM est responsable de la surveillance provinciale de l'Accord Canada - Terre-Neuve-et-Labrador sur l'immigration. De plus amples renseignements sur cet accord sont affichées en ligne à l'adresse : [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/terre-neuve-labrador/accord-canada-terre-neuve-labrador-immigration.html](http://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/terre-neuve-labrador/accord-canada-terre-neuve-labrador-immigration.html)

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador négocie son admission annuelle d'immigrants et de réfugiés avec le gouvernement du Canada.

Jusqu'à 1 050 mises en candidature sont offertes dans le cadre du Programme des candidats de Terre-Neuve-et-Labrador aux personnes intéressées à obtenir le statut de résident permanent dans la province. Le nombre total d'immigrants pourrait être plus élevé, car chaque année, de nombreux nouveaux arrivants et familles choisissent la voie fédérale vers la résidence permanente pour s'établir à Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour accéder à l'Accord - Canada Terre-Neuve-et-Labrador sur l'immigration, veuillez consulter le site Web du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail à l'adresse [aesl.gov.nl.ca](http://aesl.gov.nl.ca).

### 2. L'Accord Canada - Terre-Neuve-et-Labrador sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique

En mars 2017, le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ont signé l'Accord - Canada - Terre-Neuve-et-Labrador sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA), établissant ainsi un programme triennal qui durera jusqu'au 31 décembre 2019. Dans le cadre du PPICA,

Terre-Neuve-et-Labrador gère une affectation annuelle d'immigrants pouvant atteindre 442 personnes qui pourraient passer à la résidence permanente (sur un total de 2 000 affectations pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique).

Le PPICA renforce la capacité de Terre-Neuve-et-Labrador d'attirer et de conserver une main-d'œuvre qualifiée grâce à une approche novatrice en matière de sélection des immigrants. Cette approche suppose une coordination plus étroite entre les gouvernements, les employeurs, les communautés et les organismes d'établissement afin d'améliorer la rétention des immigrants.

En vertu de l'entente, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador peut désigner des employeurs pour participer au PPICA et approuver les candidats admissibles qui ont reçu une offre d'emploi d'un employeur désigné. Une fois désignés, les employeurs sont plus facilement en mesure d'obtenir des immigrants qualifiés de partout dans le monde.

Les employeurs doivent être en activité à Terre-Neuve-et-Labrador depuis au moins deux ans pour être admissibles au PPICA. Ils doivent également prouver qu'ils n'ont pas été en mesure d'embaucher des personnes qualifiées sur le marché du travail local.

Le gouvernement du Canada établit l'orientation stratégique en vertu du PPICA et procède à la sélection finale des personnes admises. Le gouvernement fédéral surveille et évalue également l'efficacité du programme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PPICA et sur la façon d'obtenir la désignation d'un employeur, veuillez consulter le site suivant : [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-atlantique.html](https://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-atlantique.html)

# Chapitre 3: Comment les gens viennent ici

Les gens viennent à Terre-Neuve-et-Labrador de diverses façons. Comprendre les catégories d'immigrants permet de mieux comprendre comment les gens s'établissent à Terre-Neuve-et-Labrador.

## 1. Programme des résidents temporaires (gouvernement du Canada)

Certaines personnes viennent au Canada à titre de résidents temporaires. Ce groupe comprend les étudiants étrangers, les travailleurs temporaires et les visiteurs. Les visiteurs et les étudiants étrangers peuvent devoir suivre divers processus pour entrer au Canada, selon leur pays d'origine. Par exemple, certains pays exigent des visas de sortie pour permettre aux citoyens de quitter leur pays d'origine et de venir au Canada. De plus, le Canada impose un visa pour certains pays, ce qui exige un processus de demande dirigé par le gouvernement du Canada pour entrer au pays.

### Catégories de résidents temporaires

- ▶ Étudiants étrangers
- ▶ Travailleurs étrangers temporaires (Programme des travailleurs étrangers temporaires et Programme de mobilité internationale)
- ▶ Visiteurs d'affaires
- ▶ Visiteurs/touristes
- ▶ Super visa pour parents et grands-parents

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

## 2. Programme des travailleurs étrangers temporaires et Programme de mobilité internationale

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est un programme fédéral qui permet aux employeurs canadiens d'embaucher des travailleurs étrangers sur une base temporaire pour répondre aux besoins immédiats de main-d'œuvre, à condition que des Canadiens et Canadiennes et des résidents permanents ne soient pas facilement disponibles pour occuper ces emplois. Le programme est entièrement administré par le gouvernement du Canada et comprend le **Programme des travailleurs étrangers temporaires** (PTET) et le **Programme de mobilité internationale** (PMI). Les employeurs peuvent être tenus d'obtenir une évaluation favorable à l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), qui montre que l'employeur a fait des efforts suffisants pour recruter de la main-d'œuvre locale avant d'embaucher des travailleurs étrangers, et que



le travailleur étranger éventuel sera rémunéré et embauché selon les mêmes normes que les travailleurs canadiens.

|   | Programme des travailleurs étrangers temporaires  | Programme de mobilité internationale   |
|---|---|--|
| <b>Objet</b>  | Permettre aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers pour combler les pénuries temporaires de main-d'œuvre et de compétences, après une évaluation favorable de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).  | Embaucher des travailleurs étrangers temporaires sans avoir recours à une EIMT. Les emplois exemptés de l'EIMT sont soit dans l'intérêt du Canada, soit visés par un accord commercial international, soit assujettis à un accord entre le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial ou territorial. Cela comprend les travailleurs francophones recrutés lors d'une activité internationale de recrutement en immigration. |
| <b>Gestion des programmes</b>                               | Géré conjointement par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).  | Géré conjointement par Emploi et Développement social Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.   |
| <b>Coûts</b>  | Le coût d'une demande de permis de travail d'un an est de 1 000 \$.   | Il n'y a aucun frais pour l'employeur.   |
| <b>Secteurs d'emploi des TET et des participants au PMI</b> | Gestion; affaires, finances et administration; sciences naturelles et appliquées; santé; éducation, droit, affaires sociales, communautaires et gouvernementales; ventes et services; métiers, transport et conducteurs d'équipement; ressources naturelles, agriculture et production connexe; industrie manufacturière et services publics. | Gestion; affaires, finances et administration; sciences naturelles et appliquées; santé; éducation, droit, affaires sociales, communautaires et gouvernementales; art, culture, loisirs et sports; ventes et services; métiers, transport et conducteurs d'équipement; ressources naturelles, agriculture et production connexe; industrie manufacturière et services publics.   |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Les cinq professions les plus fréquentes des TET et des participants au PMI à Terre-Neuve-et-Labrador (au 31 décembre 2016)</b> | Travailleurs des lignes électriques et du câble; fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial; technologues et techniciens en génie mécanique; officiers de pont, ingénieurs mécaniciens de marine; cuisiniers de bord. | Ingénieurs civils; gestionnaire de l'ingénierie; préposés au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien connexe; gestionnaires de la construction; cuisiniers. |
| <b>TET et participants au PIM employés à Terre-Neuve-et-Labrador (au 31 décembre 2016)</b>   | 543   | 2 986  |



### 3. De résident temporaire à résident permanent : Programmes d'immigration fédéraux et provinciaux

Les résidents temporaires peuvent avoir l'intention de visiter, d'étudier ou de travailler pendant un certain temps, mais les choix de mode de vie, les activités professionnelles et d'autres raisons peuvent les inciter à demeurer à Terre-Neuve-et-Labrador et à passer à la résidence permanente. Par exemple, un diplômé étranger peut présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'un programme provincial

d'immigration ou d'un des programmes fédéraux de résidence permanente. D'autres peuvent choisir de s'installer ici à titre de résidents permanents, sans avoir d'abord passé par le statut de résident temporaire.

Il existe un certain nombre d'options que les résidents temporaires peuvent utiliser s'ils souhaitent faire la transition vers le statut de résident permanent.

## Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (PCPTNL)

Par l'entremise du PCPTNL, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador peut sélectionner et désigner des travailleurs étrangers qualifiés pour travailler et vivre ici de façon permanente. Le PCPTNL aide les employeurs à embaucher des travailleurs étrangers à l'étranger et les employés actuels qui sont des résidents temporaires à s'établir de façon permanente dans la province. Les travailleurs étrangers, les diplômés étrangers et les autres résidents temporaires ayant des offres d'emploi à temps plein à Terre-Neuve-et-Labrador peuvent présenter une demande dans le cadre du programme, avec l'aide et le soutien continu du personnel du BIM.

Ce programme comporte des objectifs économiques, sociaux, démographiques et culturels visant à répondre aux besoins de la province :

- ▶ améliorer l'économie provinciale grâce à l'immigration de travailleurs qualifiés;
- ▶ combler des pénuries ou des lacunes particulières de compétences dans certains secteurs et régions de la province;
- ▶ augmenter la population de la province;
- ▶ renforcer le développement culturel et social.

Le PCPTNL compte trois catégories. Dans chacune d'elles, il est exigé que les candidats aient une offre d'emploi à temps plein ou qu'ils travaillent actuellement dans la province. Les demandeurs doivent également démontrer qu'ils ont l'intention de s'établir de façon permanente ici et de s'établir économiquement, ainsi que les personnes à leur charge qui les accompagnent.

### Catégorie des travailleurs spécialisés

Cette catégorie s'adresse aux travailleurs étrangers et aux immigrants éventuels qui possèdent des compétences utiles au marché du travail. Les candidats admissibles doivent avoir une offre d'emploi garantie d'un employeur local ou travailler dans la province en vertu d'un permis de travail valide. Les employeurs doivent également démontrer qu'ils ont besoin des compétences du candidat.

## Catégorie des diplômés étrangers

Cette catégorie s'adresse aux étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu au Canada. Les candidats admissibles doivent terminer au moins la moitié de leurs études au Canada et obtenir leur diplôme d'un collège ou d'une université canadiens financés par les fonds publics, ou avoir terminé au moins deux ans d'un programme menant à un diplôme ou à un grade, tout en poursuivant des études à temps plein. Les programmes d'un an menant à un diplôme d'études supérieures et les programmes menant à un certificat exigeant un diplôme ou un grade antérieur sont également admissibles. Si les candidats se voient offrir un emploi dans un poste de niveau de compétence C de la CNP (emplois exigeant un diplôme d'études secondaires et/ou une formation propre à une profession), ils doivent satisfaire à un niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) de niveau 4 en écriture, expression orale, lecture et écoute.

## Catégorie des travailleurs qualifiés du programme Entrée express

Cette catégorie s'adresse aux travailleurs étrangers qualifiés qui ont été acceptés dans le bassin fédéral d'Entrée express et qui ont une offre d'emploi à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle est conçue pour les personnes qui exercent des professions hautement qualifiées. Les demandeurs doivent présenter une preuve de leurs compétences linguistiques et être admissibles dans l'une des catégories de résidents permanents du gouvernement fédéral (voir la section 4 pour obtenir de plus amples renseignements).

Les niveaux annuels d'affectation d'immigrants du PCPTNL sont finalisés par IRCC et cette affectation peut généralement atteindre jusqu'à 500 désignations pour les catégories de travailleurs diplômés internationaux et de travailleurs qualifiés, et 550 désignations supplémentaires pour la catégorie d'Entrée express dans le cadre du PCPTNL.

## Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA)

Le PPICA est un projet pilote de trois ans lancé en 2017. Le programme est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada et les provinces de l'Atlantique et vise à relever les défis uniques auxquels fait face le Canada atlantique. Le projet pilote s'adresse aux employeurs admissibles qui s'engagent à appuyer la prestation de mesures de soutien à l'établissement aux immigrants parrainés et aux membres à charge de leur famille.

Grâce à ce projet pilote, les employeurs peuvent aider jusqu'à 442 personnes qualifiées à s'établir chaque année dans la province et contribuer à la croissance de l'économie. Les personnes admissibles peuvent comprendre des diplômés étrangers des provinces de l'Atlantique et des personnes dont les emplois exigent habituellement une formation propre à l'emploi.

## Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique compte trois catégories

### Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires du Canada atlantique

Les personnes qualifiées qui ont terminé leurs études secondaires, qui ont au moins une année d'expérience de niveau intermédiaire et qui ont une offre d'emploi pour une période indéterminée. Un test linguistique confirmant un niveau de compétence linguistique canadien de niveau 4 ou plus est requis.

### Catégorie des travailleurs hautement qualifiés du Canada atlantique

Personnes qualifiées ayant terminé leurs études secondaires et qui possèdent au moins une année d'expérience hautement qualifiée et une offre d'emploi dans un domaine hautement qualifié depuis au moins un an. Un test linguistique confirmant un niveau de compétence linguistique canadien de niveau 4 ou plus est requis.

### Catégorie des diplômés internationaux

Personnes ayant obtenu leur diplôme d'un programme d'études postsecondaires dans la région de l'Atlantique d'une durée minimale de deux ans et qui ont obtenu une offre d'emploi d'au moins un an dans un poste intermédiaire ou hautement qualifié. Un test linguistique confirmant un niveau de compétence linguistique canadien 4 ou plus est requis.

|                                       | Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires du Canada atlantique (PTQICA)  | Programme des travailleurs hautement qualifiés du Canada atlantique (PTHQCA)   | Programme des diplômés étrangers du Canada atlantique (PDECA)   |
|---------------------------------------|--|--|---|
| Offre d'emploi d'un employeur désigné | <ul style="list-style-type: none"><li>• Temps plein</li><li>• Période indéterminée</li><li>• Niveau de compétence 0, A, B ou C de la CNP</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Temps plein</li><li>• Contrat d'un an</li><li>• Niveau de compétence 0, A ou B de la CNP</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Temps plein</li><li>• Contrat d'un an</li><li>• Niveau de compétence 0, A, B ou C de la CNP</li></ul> |

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| Expérience de travail qualifié | Une année dans une profession liée à l'offre d'emploi   | Non requis   |
| Formation                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement des études secondaires au minimum</li> <li>• Évaluation des diplômes d'études ou diplôme canadien nécessaire</li> </ul> | Diplôme d'études postsecondaires de deux ans obtenu auprès d'un établissement d'enseignement public dans les provinces de l'Atlantique |
| Langues                        | Niveau 4 des niveaux de compétence linguistique canadiens, en français, et des Canadian Language Benchmarks, en anglais.  |  |
| Approbation de la province     | Lettre d'approbation du BIM   |  |

## 4. Programmes fédéraux d'immigration

Le gouvernement fédéral administre le Programme pour les résidents permanents, mais offre aussi des options aux personnes qui souhaitent passer de la résidence temporaire à la résidence permanente par l'intermédiaire des catégories fédérales d'immigrants.

La catégorie de l'immigration économique est celle qui attire la majorité des immigrants au Canada. Elle inclut les candidats de la province nommés par le PCPTNL, les candidats à l'Entrée express, les aides familiaux résidents et les entrepreneurs.

### Programmes de résidence permanente (gouvernement fédéral)

| Immigrants économiques           | Catégorie des réfugiés        | Catégorie du regroupement familial |
|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Travailleurs qualifiés (fédéral) | Parrainé par le secteur privé | Époux et partenaires conjugués     |

|  |   |  |
|--|---|--|
| Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)                          | Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas | Parents                                  |
| Catégorie de l'expérience canadienne   | Réfugiés pris en charge par le gouvernement                   | Grands-parents                           |
| Candidats de la province (administré par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador) | Humanitaire/asile   | Enfants adoptifs                         |
| Entrepreneurs (Programme de visa pour démarrage d'entreprise)                        |   | Autres membres de la famille admissibles |

Programmes fédéraux de résidence permanente Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

## Travailleurs qualifiés (fédéral)

Cette catégorie d'immigration fédérale exige une expérience de travail d'au moins un an à temps plein (30 heures par semaine, soit un total de 1 560 heures) ou une équivalence d'emploi à temps partiel correspondant aux catégories 0, A ou B de la Classification nationale des professions (CNP). Les candidats doivent également avoir une compétence linguistique minimale de niveau 7 du NCLC et réussir un test de compétence linguistique approuvé par l'IRCC démontrant comment ils atteignent le niveau requis en matière d'expression orale, d'écoute, de lecture et d'écriture (en anglais ou en français). Les candidats doivent également posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires obtenu au Canada, ou avoir un diplôme d'études à l'étranger achevé et un rapport d'évaluation des titres de compétences rempli par un organisme approuvé par l'IRCC et montrant que les études sont équivalentes à un diplôme d'études secondaires, un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires canadien.

Les candidats qui satisfont aux critères minimaux sont ensuite évalués pour la sélection à l'aide d'une grille de 100 points, fondée sur six facteurs :

1. compétences en français ou en anglais;
2. formation;
3. expérience de travail;



4. âge;
5. présence d'une offre d'emploi valide;
6. capacité d'adaptation (mesure dans laquelle le demandeur est susceptible de s'établir facilement au Canada).

Les candidats doivent obtenir au minimum la note 67 pour réussir le processus de sélection et la transition vers le bassin d'Entrée express.

### Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)

Cette catégorie du programme fédéral d'immigration exige que les candidats de métiers spécialisés aient au moins deux ans d'expérience de travail à temps plein, ou l'équivalent dans un emploi à temps partiel, dans un métier spécialisé au cours des cinq années précédant leur demande d'admission au programme. Les demandeurs doivent également obtenir une offre d'emploi à temps plein pour une période totale d'au moins un an ou un certificat de qualification dans un métier spécialisé délivré par une autorité provinciale ou territoriale canadienne. Pour être admissibles, les candidats doivent avoir une compétence linguistique minimale de niveau 5 du NCLC pour l'expression orale et l'écoute, et de niveau 4 pour la lecture et l'écriture, et doivent également passer un test linguistique approuvé par l'IRCC démontrant les résultats obtenus aux évaluations de l'expression orale, de l'expression écrite, de la lecture et de l'écoute.

### Groupes de métiers spécialisés actuellement admissibles au Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)

- Métiers de l'industrie, de l'électricité et de la construction (grand groupe 72 de la CNP)



- ▶ Métiers d'entretien et d'opération d'équipement (grand groupe 73 de la CNP)
- ▶ Superviseurs/superviseuses et métiers techniques dans les ressources naturelles, l'agriculture et la production connexe (grand groupe 82 de la CNP)
- ▶ Personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services publics et opérateurs/opératrices de poste central de contrôle (grand groupe 92 de la CNP)
- ▶ Chefs et cuisiniers/cuisinières (grand groupe 632 de la CNP)
- ▶ Bouchers/bouchères et boulangers pâtisseries/boulangères pâtisseries (grand groupe 633 de la CNP)

## Catégorie de l'expérience canadienne

Dans cette catégorie d'immigration fédérale, les demandeurs doivent acquérir une année d'expérience de travail qualifié à temps plein au Canada dans les trois années suivant leur demande. L'expérience admissible comprend les emplois de gestion (CNP 0), les emplois professionnels (CNP A) et les emplois dans les métiers techniques et spécialisés (CNP B). Les candidats admissibles doivent avoir une compétence linguistique de niveau 7 du NCLC pour les postes de la CNP 0 ou A, ou de niveau 5 du NCLC pour les postes de la CNP B.

## Entrée express

Lancé en janvier 2015, le système Entrée express du gouvernement du Canada gère le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), les programmes de la Catégorie de l'expérience canadienne et une partie des programmes des candidats des provinces et des territoires.

Le système comporte deux étapes :

1. l'établissement d'un profil d'entrée express en ligne par les candidats éventuels dans lequel ils fournissent des détails sur leurs compétences, leur expérience de travail, leurs compétences linguistiques, leurs études et d'autres détails pour aider Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à évaluer leur acceptabilité;
2. l'ajout des personnes qui satisfont aux critères minimaux pour l'une des catégories énumérées ci dessus (ou pour la catégorie des travailleurs qualifiés pour l'entrée express au PCPTNL) au bassin d'entrée express. Ces personnes pourront ensuite recevoir une Invitation à présenter une demande (IPD) de résidence permanente. Les particuliers qui reçoivent une IPD ont 90 jours pour présenter une demande de résidence permanente.

Les évaluations dans le cas de l'entrée express sont faites à l'aide d'une analyse des notes - tous les candidats de l'entrée express reçoivent une note sur 1 200.

## Système de notation des entrées express

| Candidats individuels  |     | Conjoints ou conjoints de fait de candidats se joignant au candidat au Canada                          | Maximum de points |
|--|-----|--|-------------------|
| <u>Facteurs liés aux compétences et à l'expérience</u> , p. ex. âge, niveau de scolarité, maîtrise des langues officielles, expérience de travail au Canada  | 500 | Facteurs liés aux compétences et à l'expérience  | 460               |
| <u>Facteurs de transférabilité des compétences</u> , c.-à-d. une bonne maîtrise des langues officielles et un diplôme d'études postsecondaires; expérience de travail canadienne et un diplôme d'études postsecondaires; expérience de travail canadienne et étrangère; certificat de compétence (pour les gens de métier) | 100 | Facteurs liés à l'époux ou au conjoint de fait   | 40                |
| <u>Autres points</u> , p. ex. études postsecondaires au Canada, emploi réservé, mise en candidature au PCPTNL.   | 600 | Facteurs liés au transfert des compétences   | 100               |
|  |     | Autres points, p. ex. études postsecondaires au Canada, emploi réservé, mise en candidature au PCPTNL. | 600               |
| <b>Total (maximum 1 200)</b>   |     | <b>Total (maximum 1 200)</b>   |                   |

Une ventilation détaillée des notes est disponible sur le site Web de l'IRCC à l'adresse suivante : [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/devenir-candidat/criteres-systeme-classement-global/grille.html](https://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/devenir-candidat/criteres-systeme-classement-global/grille.html)

## Programme de visa pour démarrage d'entreprise

Ce programme fédéral d'immigration soutient les entrepreneurs immigrants qui possèdent les

compétences et le potentiel nécessaires pour mettre sur pied des entreprises novatrices, créer des emplois pour les Canadiens et Canadiennes et être concurrentiels à l'échelle mondiale. Pour être admissibles, les entrepreneurs doivent recevoir l'appui d'un organisme désigné, c.-à-d. d'un groupe d'entreprises autorisé à investir dans de nouvelles entreprises ou à soutenir d'éventuelles entreprises en démarrage. À Terre-Neuve-et-Labrador, le Genesis Centre de l'Université Memorial est un organisme désigné. Les organismes désignés fournissent aux entrepreneurs une lettre d'appui lorsqu'ils décident de soutenir l'entreprise. Les candidats doivent inclure la lettre d'appui dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise.

Les demandeurs doivent également satisfaire aux exigences en matière de propriété, selon lesquelles un maximum de cinq personnes peut présenter une demande dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise à titre de propriétaires d'une même entreprise. De plus, chacun des demandeurs doit détenir au moins 10 % des droits de vote dans l'entreprise, et l'organisme désigné et les demandeurs doivent détenir conjointement plus de 50 % des droits de vote dans l'entreprise. Pour être admissibles, les candidats doivent posséder une compétence linguistique de niveau 5 du NCLC en anglais ou en français. De plus, ils doivent avoir suffisamment d'économies, comme le précise Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

## Catégorie des réfugiés

Chaque année, l'IRCC consacre une petite partie de l'immigration totale au Canada à la réinstallation des réfugiés. Le Canada a été l'un des premiers signataires de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés et réinstalle environ 24 000 réfugiés chaque année, dans le cadre d'un engagement envers le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR). Cela représente environ 10 % de toute l'immigration annuelle au Canada. Certaines personnes peuvent désigner le Canada comme le pays où elles souhaitent être ré-établies parce qu'elles ont de la famille ou des amis proches dans le pays, ou parce que cela leur procure le sentiment de sécurité dont elles ont besoin.

Le gouvernement du Canada reçoit les réfugiés qui ont subi un examen minutieux, des vérifications de sécurité, une vérification de l'identité et des examens médicaux avant d'être sélectionnés pour venir au pays. Ces vérifications sont effectuées conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui exige qu'en facilitant l'immigration au Canada, on fasse preuve de diligence raisonnable à l'égard des personnes qui présentent une demande de réinstallation. Le HCNUR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'IRCC procèdent d'abord à des entrevues distinctes avec les réfugiés avant qu'ils ne soient autorisés à se rendre au Canada.

Chaque année, l'IRCC avise les provinces et les territoires de leur niveau d'accueil des réfugiés. Terre-Neuve-et-Labrador accueillait généralement environ 155 réfugiés par année jusqu'en 2016, où 403 réfugiés sont arrivés à Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre de la campagne de réinstallation des réfugiés syriens du gouvernement du Canada.

Certains réfugiés sont amenés au Canada par l'IRCC et sont aidés au cours de leur première année d'intégration au Canada grâce à un soutien financier fédéral équivalent au soutien du revenu provincial et à

une assurance maladie provisoire financée par le gouvernement fédéral. Ils sont appelés **réfugiés parrainés par le gouvernement** (RPG).

D'autres réfugiés sont parrainés par des répondants du secteur privé, qui sont généralement des groupes culturels, religieux ou sociaux. Les répondants du secteur privé s'occupent de leurs dépenses d'établissement et du soutien à l'intégration pour leur première année. Les réfugiés sont réinstallés au Canada dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés du Canada et sont appelés **réfugiés parrainés par le secteur privé** (RPSP).

D'autres réfugiés sont réinstallés au Canada dans le cadre du **Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas**, qui permet de jumeler les réfugiés désignés pour réinstallation par le HCNUR avec des répondants privés au Canada. Dans le cadre de ce programme, les réfugiés sont réinstallés dans des communautés où vivent les répondants privés et reçoivent six mois d'aide financière fédérale et d'aide financière provisoire du gouvernement fédéral, suivis de six mois d'aide financière du secteur privé et d'une année complète de soutien affectif et social.

Pour différentes raisons, certaines personnes qui viennent au Canada peuvent choisir de se prévaloir du système canadien d'octroi du statut de réfugié et demander le statut de réfugié une fois qu'elles sont au pays. Par exemple, les circonstances politiques peuvent changer considérablement après l'arrivée d'un résident temporaire au Canada, et le retour dans le pays d'origine peut exposer les personnes au risque de mort ou de persécution. Dans chaque cas, la menace doit être personnelle en d'autres termes, la personne doit échapper à un conflit et au risque de mort ou de persécution contre elle ou contre le groupe social, culturel, religieux, politique ou autre auquel elle appartient. Les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et allosexuelles, ou les membres de groupes religieux minoritaires, les éminents défenseurs de droits de la personne et d'autres personnes peuvent demander la protection du système canadien d'octroi de l'asile.

Les demandeurs d'asile au Canada adressent généralement leur revendication à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et doivent pouvoir présenter des preuves corroborant leur histoire. Si une demande d'asile individuelle est approuvée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la personne est alors une personne protégée et est admissible à la résidence permanente au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le système canadien d'octroi de l'asile, veuillez consulter le site Web d'IRCC à l'adresse suivante :

[canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies.html](http://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies.html)

## Catégorie du regroupement familial

Les programmes de parrainage de la catégorie du regroupement familial permettent aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada de parrainer des membres de leur famille, à la condition que les immigrants qui arrivent reçoivent des soins et du soutien de leurs parrains. Les membres de la catégorie du regroupement familial comprennent l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal du répondant, un enfant à charge du répondant, sa mère ou son père, une personne que le répondant a l'intention d'adopter et d'autres membres de la famille du répondant au sens du règlement.

Les personnes qui acceptent de parrainer des membres de leur famille signent officiellement un engagement, dans lequel elles s'engagent à répondre aux exigences de base des membres de leur famille qu'elles parrainent et à leur fournir un soutien financier. Les exigences de base comprennent la nourriture, les vêtements, les services publics, les besoins personnels, le logement, le carburant, les fournitures ménagères et les soins de santé qui ne sont pas fournis par le système public de soins de santé, comme les soins oculaires et dentaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'immigration de la catégorie du regroupement familial, veuillez consulter le site Web d'IRCC à l'adresse suivante :

[canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/parrainer-membre-famille.html](http://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/parrainer-membre-famille.html)

# Comment les résidents temporaires deviennent résidents permanents à Terre-Neuve-et-Labrador

## Résidents temporaires

À Terre-Neuve-et-Labrador et au Canada, les résidents temporaires peuvent être soit :

1.

Travailleurs  
temporaires

2.

Étudiants  
étrangers

3.

Visiteurs

Des résidents temporaires se trouvant à Terre-Neuve-et-Labrador et au Canada pour étudier, visiter ou travailler pendant une période déterminée et peuvent présenter une demande de résidence permanente dans le cadre de programmes d'immigration provinciaux ou fédéraux.

## Résidents permanents

La résidence permanente confère tous les droits et privilèges de la citoyenneté canadienne, à l'exception du droit de vote. Les résidents permanents peuvent être des immigrants, des réfugiés ou des membres de la famille d'immigrants ou de réfugiés.

Les personnes qui souhaitent devenir résidents permanents doivent soit faire la transition du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, soit présenter une demande de résidence permanente directement de l'extérieur du pays.

Les résidents temporaires peuvent présenter une demande de résidence permanente comme suit :

### Catégories d'immigration provinciales

**Terre-Neuve-et-Labrador**  
Programme des candidats de la province

Travailleur spécialisé

Diplômés étrangers

Entrée express  
Travailleur qualifié

**Programme pilote d'immigration au**  
Canada atlantique

Programme des travailleurs hautement  
qualifiés du Canada atlantique

Programme des travailleurs qualifiés  
intermédiaires du Canada atlantique

Programme des diplômés  
étrangers du Canada atlantique

### Catégories d'immigration fédérales

**Immigrants économiques**

Travailleurs qualifiés  
(fédéral)\*

Programme des travailleurs de  
métiers spécialisés (fédéral)\*

Catégorie de l'expérience  
canadienne\*

Aides familiaux résidants

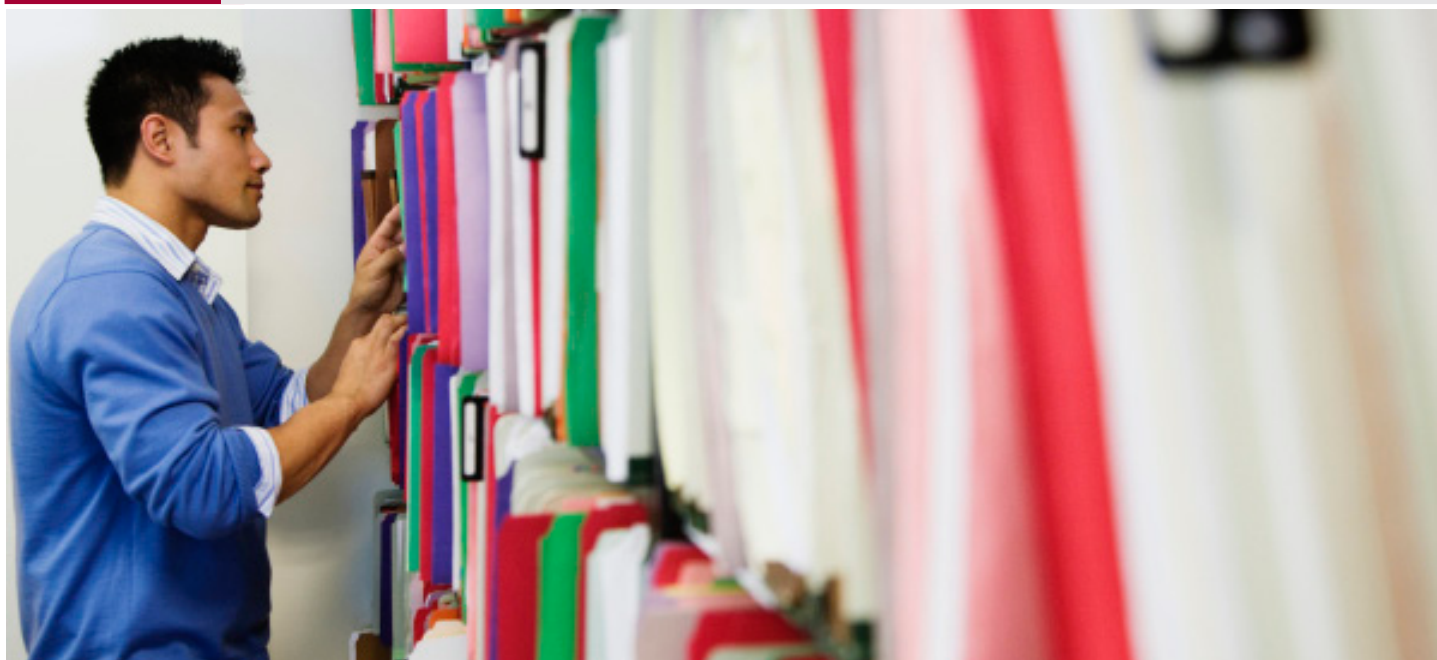
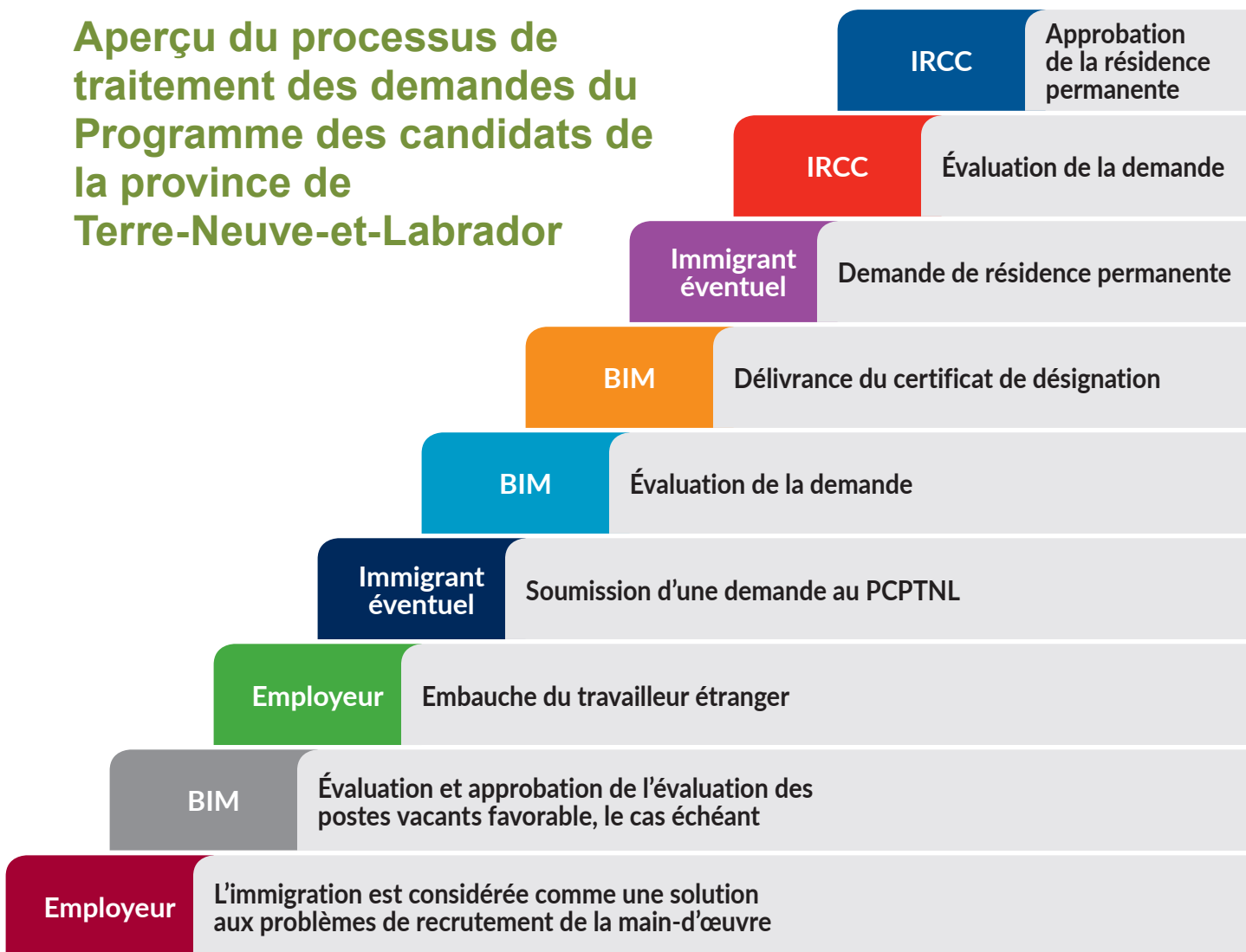
Projet pilote de visa pour  
démarrage d'entreprise

**Catégorie des réfugiés**

**Catégorie du regroupement familial**

\* Admissible au traitement par le système Entrée express

## Aperçu du processus de traitement des demandes du Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador





## Similitudes et différences entre les immigrants et les réfugiés

Les immigrants et les réfugiés partagent un certain nombre d'expériences semblables en s'installant dans un nouveau pays. Cependant, ils suivent des processus très différents pour venir au Canada et sont motivés par des raisons différentes pour quitter leur pays d'origine.

|  | Immigrants  | Réfugiés  |
|--|---|---|
| Définition   | Les immigrants sont des personnes qui choisissent de passer d'un pays à un autre.   | Les réfugiés sont des personnes qui fuient leur pays d'origine en raison d'un conflit ou de la crainte d'être persécutés pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social ou d'opinion politique.   |
|  | Immigrants  | Réfugiés  |
| ... se soumettent à des contrôles de sécurité et médicaux. | <b>Oui</b> – Les immigrants subissent des contrôles médicaux et de rigoureuses vérifications de sécurité internationales par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. | <b>Oui</b> – Les réfugiés sont soumis à des contrôles médicaux et de sécurité internationaux rigoureux par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. |

|   | Immigrants   | Réfugiés  |
|---|--|---|
| ...sont des résidents permanents du Canada;   | <p><b>Oui</b> – un travailleur, un diplômé ou un étudiant étranger peut faire la transition vers la résidence permanente grâce aux programmes d’immigration fédéraux et provinciaux.</p> <p>En général, les travailleurs étrangers, les diplômés ou les étudiants étrangers viennent au Canada à titre de résidents temporaires et cherchent à obtenir la résidence permanente après avoir travaillé dans leur domaine pendant un certain temps.</p> | <p><b>Oui</b> – Les réfugiés qui sont réinstallés au Canada par l’intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés deviennent automatiquement résidents permanents du Canada à leur arrivée au Canada.</p> <p>Les personnes qui demandent le statut de réfugié après leur arrivée au Canada en vertu d’un statut différent passent par une audience de détermination du statut de réfugié devant de la Commission de l’immigration et du statut de réfugié du gouvernement fédéral. S’ils sont considérés comme des réfugiés au sens de la Convention (réfugiés selon la définition des Nations Unies), ils deviendront des résidents permanents.</p> |
| ...choisissent de quitter leur pays d’origine | <p><b>Oui</b> - Les immigrants déménagent souvent dans un autre pays pour poursuivre des études ou changer de mode de vie, acquérir de l’expérience professionnelle, soutenir financièrement leur famille ou simplement chercher un nouvel endroit où s’installer. D’autres circonstances indépendantes de leur volonté peuvent également motiver leur décision de quitter leur pays d’origine.</p>  | <p><b>Non</b> – Les réfugiés sont forcés par le conflit, la guerre ou la persécution à quitter leur pays d’origine. Les Nations Unies estiment que plus de 21 millions de personnes dans le monde sont des réfugiés</p>   |
| ... ont le temps de planifier leur départ.    | <p><b>Oui</b> – Les immigrants ont généralement suffisamment de temps pour planifier leur départ et pour quitter leur famille et leurs amis.</p>   | <p><b>Non</b> – Les réfugiés fuient les situations d’urgence et, ce faisant, ont rarement la possibilité de planifier leur départ.</p>  |



|  | Immigrants  | Réfugiés  |
|--|---|---|
| ... dépendent de l'aide                        | <p><b>Non</b> – les immigrants arrivent généralement au Canada avec des économies personnelles et un emploi préétabli. Ils arrivent généralement avec des compétences linguistiques, de l'expérience professionnelle et des diplômes, et sont généralement modérément ou hautement qualifiés et instruits.</p> <p>Les recherches montrent que les immigrants sont moins susceptibles de recourir aux services publics, mais plus susceptibles d'y contribuer.</p> | <p><b>Non</b> – Bien que les réfugiés reçoivent une aide financière fédérale au cours de leur première année au Canada, à des taux semblables à ceux du soutien du revenu provincial, les recherches montrent qu'il est peu probable qu'ils demeurent dépendants de cette aide.</p> <p>De nombreux réfugiés sont enthousiastes à l'idée de commencer à travailler, mais doivent souvent interrompre leurs projets jusqu'à ce qu'ils acquièrent des compétences linguistiques en anglais et fassent reconnaître leurs compétences et leurs études. En raison des expériences difficiles qu'ils ont vécues, les réfugiés ont développé leur résilience et leur détermination à réussir.</p> <p>L'engagement du Canada à soutenir les réfugiés est une mesure humanitaire qui vise principalement à appuyer les efforts mondiaux. En 2015, le Canada a réinstallé 22 763 réfugiés. Environ 298 d'entre eux, soit 1,3 %, sont venus à Terre-Neuve-et-Labrador. Des études canadiennes montrent que les réfugiés n'ont pas d'incidence négative à long terme sur le filet de sécurité sociale du Canada.</p> |
| ... peuvent retourner dans leur pays d'origine | <p><b>Oui</b>– Les immigrants arrivent avec leurs passeports et peuvent aller et venir comme bon leur semble, à l'exclusion de toute obligation de visa.</p>  | <p><b>Non</b> – Les réfugiés fuient leur pays d'origine en raison d'une menace immédiate de mort ou de persécution. Bien qu'ils souhaitent peut être retourner dans leur pays d'origine, les réfugiés ont rarement le choix de le faire.</p>  |

|  | Immigrants  | Réfugiés   |
|--|---|--|
| ... sont moins susceptibles de s'intégrer. | <b>Non</b> – les immigrants choisissent de déménager à Terre-Neuve-et-Labrador pour y travailler, y vivre et y élever leur famille. | <b>Non</b> – Les réfugiés sont réinstallés au Canada pour assurer leur sécurité. Comme les réfugiés ne choisissent pas l'endroit où ils se réinstallent, ils peuvent avoir besoin de temps pour apprendre la langue. Ils peuvent également éprouver des difficultés à faire reconnaître leurs études et leurs compétences, surtout s'ils ne peuvent pas apporter leurs documents. En outre, ils peuvent être séparés de leur famille en raison d'un conflit, ce qui peut avoir un effet sur leur bien-être. Les réfugiés ne sont pas moins susceptibles de s'intégrer que les immigrants, même si certains ont besoin de plus de temps que les immigrants pour s'adapter à leur environnement. |

# Chapitre 4 : Rôle de l'employeur dans l'immigration

Les employeurs, les associations industrielles et le milieu des affaires en général jouent un rôle essentiel dans l'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador. La plus grande partie de l'immigration dans la province est de nature économique, ce qui signifie que les immigrants aident à répondre à des besoins particuliers du marché du travail. L'emploi est essentiel à l'admissibilité dans toutes les catégories d'immigration provinciale ou fédérale.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador reçoit une affectation annuelle de 500 mises en candidature de base au PCPTNL et jusqu'à 550 mises en candidature pour l'Entrée express au PCPTNL. De plus, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA) offre la possibilité d'aider les employeurs à aider jusqu'à 442 travailleurs étrangers à obtenir la résidence permanente à Terre-Neuve-et-Labrador.

Pendant longtemps, les employeurs de Terre-Neuve-et-Labrador ont demandé une augmentation de l'immigration provinciale afin de répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. Le PCPTNL et le PPICA exigent tous deux que les personnes détiennent des offres d'emploi locales pour qu'elles puissent immigrer de façon permanente à

Terre-Neuve-et-Labrador. Les employeurs ont l'occasion d'effectuer une planification proactive en fonction de leurs besoins prévus, d'assurer la pleine utilisation de l'affectation d'immigration annuelle de la province et d'accroître l'immigration dans celle-ci.

Le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme cherche activement à obtenir des employeurs un engagement concernant le nombre de mises en candidature provinciales qu'ils chercheront à obtenir au cours d'une année donnée pour répondre à leurs demandes de main-d'œuvre. Cela permet d'améliorer la planification et la gestion du PCPTNL et du PPICA. Il aide également à maximiser l'affectation annuelle, démontre au gouvernement fédéral la nécessité de maintenir et peut être d'augmenter l'affectation provinciale pour les mises en candidature afin d'accroître l'immigration dans la province, soutient la croissance du marché du travail et de l'économie, et aide les employeurs à répondre aux besoins en main-d'œuvre.

L'embauche est un facteur essentiel à l'accroissement de l'immigration et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est déterminé à collaborer plus étroitement avec les employeurs et le milieu des affaires pour concrétiser la voie à suivre visant à accroître l'immigration dans la province.



## Prendre la décision d'embaucher des travailleurs étrangers

Les employeurs qui éprouvent des difficultés à attirer et à retenir les travailleurs locaux peuvent choisir d'embaucher des travailleurs étrangers. Il peut s'agir de travailleurs internationaux qui sont déjà des résidents temporaires titulaires d'un permis de travail et qui peuvent occuper des postes permanents dans l'organisation de l'employeur. Pour pourvoir les postes de façon permanente, les employeurs voudront peut-être appuyer la transition des travailleurs internationaux vers la résidence permanente, ce qui pourrait accroître le maintien en poste à long terme. De plus, la résidence permanente offre aux travailleurs la possibilité de s'intégrer socialement dans leur nouvelle communauté et d'établir un sentiment d'appartenance en tant que membres permanents de la société canadienne.

Les employeurs peuvent devoir envisager un certain nombre d'étapes avant de chercher à embaucher un travailleur international :

- ▶ Communiquer avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail pour obtenir de l'aide et des conseils sur la façon de répondre aux besoins de main-d'œuvre en faisant appel à la main-d'œuvre locale;
- ▶ Annoncer publiquement les postes afin de recruter un candidat convenable de Terre-Neuve-et-Labrador;
- ▶ Envisager l'embauche de travailleurs étrangers dans le cadre du plan général des ressources humaines, y compris l'affectation de temps et de ressources (financières et humaines) pour embaucher, former et gérer avec succès les travailleurs étrangers.

## Pourquoi embaucher des travailleurs étrangers?

Il y a plusieurs avantages à embaucher des travailleurs formés à l'étranger, notamment :

- ▶ Accroître la diversité de la main-d'œuvre;
- ▶ Augmenter les possibilités de développement et d'expansion à l'échelle nationale et internationale et attirer de nouveaux clients;
- ▶ Accroître la capacité de recruter des personnes possédant les compétences, les connaissances et l'expérience requises.

## Comment les employeurs peuvent-ils avoir accès au PCPTNL pour embaucher des travailleurs étrangers?

Pour accéder au PCPTNL afin d'embaucher des travailleurs étrangers, les employeurs doivent démontrer que de véritables efforts ont été faits pour recruter sur le marché du travail local et que l'embauche de travailleurs étrangers n'aura pas d'incidence négative sur les possibilités d'emploi ou de perfectionnement des résidents

locaux. Afin de démontrer les difficultés d'embauche locale, les employeurs doivent remplir une demande d'évaluation des postes vacants (EPV).

Pour appuyer la demande d'EPV, les employeurs doivent démontrer qu'ils ont tenté d'embaucher des employés locaux, notamment en présentant :

- ▶ Des preuves de la publicité faite durant une période d'au moins six semaines dans l'année qui précède la demande d'embaucher un travailleur étranger;
- ▶ Une preuve de l'inscription de l'entreprise sur [guichetemplois.gc.ca](http://guichetemplois.gc.ca);
- ▶ Les résultats de l'affichage du poste à combler (p. ex. le nombre de curriculums vitæ reçus, le nombre d'entrevues menées avec des candidats locaux et raisons pour lesquelles ceux-ci ne conviennent pas);
- ▶ Tout autre renseignement montrant les efforts faits pour embaucher du personnel localement.

Les employeurs qui peuvent démontrer des difficultés locales d'embauche peuvent ensuite embaucher des travailleurs étrangers dans les catégories de travailleurs spécialisés ou de travailleurs qualifiés du programme Entrée express du PCPTNL.

La catégorie des diplômés étrangers du PCPTNL n'exige pas qu'une EPV soit rattachée à une offre d'emploi. De plus, certains employeurs peuvent être exemptés du processus d'EPV. Parmi les exemples, mentionnons (sans s'y limiter) les postes où la demande est forte offerts par l'intermédiaire des régies régionales de la santé de Terre-Neuve-et-Labrador, les postes pour des candidats francophones sélectionnés et les postes de niveau postdoctoral ou pour les titulaires d'un doctorat de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador peut mettre à jour ces dispenses sans préavis. Il est conseillé aux employeurs de communiquer avec le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme pour obtenir des renseignements supplémentaires.





# Comment les employeurs peuvent-ils mener à bien le processus d'évaluation des postes vacants?

Le processus d'évaluation des postes vacants est mené à bien par le ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail, en consultation avec les employeurs aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre et des difficultés à embaucher des travailleurs locaux. Les agents de développement du marché du travail des centres d'emploi de Terre-Neuve-et-Labrador peuvent aider les employeurs dans le cadre du processus d'EPV. Une fois les postes individuels reconnus, le personnel du BIM effectue des évaluations supplémentaires, en consultation avec le secrétariat du perfectionnement de la main-d'œuvre (Workforce Development Secretariat) du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail, pour s'assurer que les postes à combler répondent aux besoins du marché du travail local.

## Processus d'évaluation des postes vacants dans le cadre du Programme des candidats de Terre-Neuve-et-Labrador

1

### **Pénurie de main-d'œuvre chez les employeurs**

- ▶ L'employeur annonce un ou plusieurs poste(s) vacant(s) depuis une période d'au moins six semaines.
- ▶ L'employeur s'est inscrit sur [guichetemplois.gc.ca](http://guichetemplois.gc.ca).
- ▶ L'employeur possède un registre des résultats de l'affichage des postes à combler (p. ex. nombre de curriculum vitae reçus, nombre d'entrevues menées avec des candidats locaux, raisons pour lesquelles les candidats locaux ne conviennent pas).

2

### **L'employeur communique avec les agents de développement du marché du travail**

- ▶ Les agents de développement du marché du travail effectuent une évaluation initiale pour aider l'employeur à trouver de la main-d'œuvre locale.
- ▶ Selon l'évaluation initiale, les employeurs ont fait tous les efforts possibles pour embaucher des travailleurs locaux.
- ▶ Le personnel du Bureau de l'immigration et du multiculturalisme effectue l'évaluation des postes vacants, en consultation avec le secrétariat du perfectionnement de la main-d'œuvre.

3

### **L'employeur reçoit une évaluation favorable du poste vacant.**

- ▶ Une fois que l'employeur a reçu une évaluation favorable du poste vacant, il peut alors entamer le processus de recrutement de travailleurs étrangers.

4

### **L'employeur commence les efforts de recrutement**

- ▶ Les employeurs peuvent communiquer avec le Office of Career Development and Experiential Learning de l'Université Memorial, les services d'orientation professionnelle AXIS de l'Association for New Canadians, le Connector Program de la Chambre de commerce de St. John's et les salons de l'emploi international.

## Où les employeurs peuvent-ils recruter des travailleurs étrangers?

Les employeurs ont un certain nombre de choix pour recruter des travailleurs étrangers, tant pour le PCPTNL que pour le PPICA. Ils peuvent choisir d'afficher les postes vacants sur des babillards d'emploi internationaux ou de poursuivre leurs efforts de recrutement locaux et internationaux :

- ▶ Avant d'envisager le recrutement de travailleurs étrangers, les employeurs devraient d'abord chercher à recruter les travailleurs formés à l'étranger résidant déjà à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce groupe comprend les résidents permanents, y compris les réfugiés et les immigrants.
- ▶ Pour le recrutement d'étudiants et de diplômés étrangers, les employeurs peuvent communiquer avec le Office of Career Development and Experiential Learning de l'Université Memorial, les services d'orientation professionnelle AXIS de l'Association for New Canadians ou le Connector Program de la Chambre de commerce de St. John's. Les employeurs qui embauchent des diplômés étrangers sont également exemptés de l'obligation d'évaluer les répercussions sur le marché du travail, ce qui signifie qu'ils peuvent présenter directement une demande de transition pour ceux-ci au PCPTNL.
- ▶ Pour le recrutement de travailleurs étrangers, les employeurs peuvent participer à une activité de recrutement d'immigrants. Le personnel du BIM participe régulièrement à des activités de recrutement d'immigrants et invite les employeurs à ces activités. Il n'y a généralement pas de frais d'inscription pour les employeurs concernant ces activités. Pour obtenir la liste des activités de recrutement d'immigrants les plus récentes, veuillez consulter le site Web du BIM à l'adresse [nlimmigration.ca](http://nlimmigration.ca) (en anglais seulement).

## Recours aux représentants : recevoir des conseils ou du soutien de groupes tiers

Les employeurs et les immigrants éventuels **ne sont pas tenus** d'avoir recours aux services d'un représentant rémunéré ou non rémunéré, comme un consultant en immigration ou un avocat, pour présenter une demande au PCPTNL ou au PPICA. Ces programmes sont conçus pour que les employeurs et les immigrants éventuels puissent mener à bien le processus eux mêmes. Le BIM évalue toutes les demandes de la même façon, qu'elles aient été préparées avec l'aide d'un représentant ou complétées par les demandeurs.

Le personnel du BIM est à la disposition des employeurs et des immigrants éventuels pour les aider, leur fournir des conseils en matière d'immigration et répondre aux questions sur les processus d'immigration. Les employeurs reçoivent gratuitement des conseils et du soutien. Cela comprend des conseils personnalisés

sur les programmes d'immigration optimaux pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre auxquelles les employeurs peuvent être confrontés. Pour les immigrants éventuels, le personnel du BIM fournit gratuitement des conseils sur les catégories du PCPTNL et appuie les demandeurs tout au long du processus de demande. Si les employeurs des immigrants éventuels ont obtenu des conseils d'un représentant pour remplir leur demande, ils doivent divulguer cette information lors de leur communication avec le personnel du BIM.

## **Comment le PPICA peut-il aider les employeurs aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre?**

En plus de se prévaloir du PCPTNL, les employeurs de Terre-Neuve-et-Labrador aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre peuvent avoir recours au PPICA pour embaucher des travailleurs et des diplômés étrangers.

Le PPICA offre un processus accéléré aux employeurs pour l'embauche de travailleurs étrangers et fournit des conseils sur la transition de ceux-ci vers la résidence permanente. Les employeurs n'ont pas à demander une étude d'impact sur le marché du travail ou une évaluation des postes vacants si leurs efforts d'embauche locaux ont échoué. Les employeurs peuvent embaucher des travailleurs permanents qualifiés intermédiaires et hautement qualifiés dans le cadre du PPICA.

Les employeurs doivent chercher à obtenir :

1. La désignation pour le PPICA, afin de pouvoir embaucher des travailleurs dans le cadre du programme;
2. L'approbation de chaque travailleur étranger (appelé « étranger » dans la demande) qu'ils souhaitent embaucher, ou dont ils souhaitent favoriser la transition par l'intermédiaire du PPICA. Le processus d'approbation prévoit la nécessité de faire une évaluation des besoins des travailleurs étrangers que les employeurs souhaitent embaucher. Ce processus est mené par un fournisseur de services d'établissement reconnu, pour les travailleurs qui sont à l'étranger. Dans le cas de travailleurs se trouvant à Terre-Neuve-et-Labrador, l'Association for New Canadians peut effectuer l'évaluation des besoins.

Le PPICA est axé à la fois sur l'accélération du processus d'immigration pour les employeurs et sur l'amélioration de la rétention des immigrants dans les provinces de l'Atlantique. Pour appuyer la rétention des immigrants, le PPICA exige que les employeurs facilitent et fournissent l'accès aux mesures de soutien à l'établissement et à l'intégration, y compris la recherche de logements abordables dans la région, l'établissement de liens entre les travailleurs et les communautés culturelles de leur région et l'accès à la formation linguistique, selon l'évaluation des besoins des travailleurs effectuée par un organisme d'établissement.

Terre-Neuve-et-Labrador a une affectation annuelle jusqu'à concurrence de 442 demandes individuelles par année pour la durée du projet, en fonction de la demande et de l'adhésion des employeurs. Les employeurs

qui souhaitent bénéficier du PPICA sont invités à communiquer avec le BIM pour obtenir de plus amples renseignements.

Des renseignements supplémentaires sur le PPICA sont affichés sur le site suivant : [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-atlantique.html](https://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-atlantique.html)

## Guide étape par étape pour les employeurs cherchant à embaucher des travailleurs au moyen du PPICA

Le PPICA s'adresse aux employeurs admissibles de Terre-Neuve-et-Labrador qui s'engagent à appuyer l'établissement et l'intégration des nouveaux immigrants et de leurs familles dans la province. Avant de pouvoir embaucher des travailleurs par l'intermédiaire du PPICA, les employeurs doivent être désignés et par la suite obtenir une approbation concernant les travailleurs actuels et éventuels. La désignation et l'approbation comprennent un certain nombre d'étapes faciles à suivre que le personnel du BIM peut aider à franchir.

Lorsqu'un employeur a reçu une EPV favorable, il peut alors commencer à recruter des travailleurs étrangers.

### Étape 1 : Exigences en matière de désignation

L'employeur souhaite embaucher à temps plein, toute l'année, des travailleurs étrangers pour un ou des postes difficiles à pourvoir. Son entreprise doit être en règle avec le registre des entreprises de Service T.-N.-L., Company and Deeds Online (CADO), la division des normes du travail du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail, et WorkplaceNL. Elle doit être en activité à Terre-Neuve-et-Labrador depuis au moins deux ans et ne pas enfreindre la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

### Étape 2 : Évaluation des besoins/plan d'établissement

L'employeur doit démontrer son engagement à répondre aux besoins en matière d'établissement des demandeurs étrangers et des membres de leur famille à charge qui les accompagnent;

Il sélectionne les étrangers qu'il souhaite embaucher ou retenir de façon permanente (s'ils font déjà partie de l'entreprise ou de l'organisation);

Il communique avec l'Association for New Canadians ou la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador;

L'employeur approuve le rapport d'évaluation des besoins créé par l'organisme d'établissement. Les rapports sont établis par un fournisseur de services d'établissement désigné pour chaque demandeur et membre de la famille qui l'accompagne.

### Étape 3 : Approbation de la recommandation

À cette étape, l'employeur doit remplir une offre d'emploi et un formulaire de demande d'appui concernant la demande de l'étranger sélectionné, qui comprend une description détaillée du poste et des documents justificatifs;

L'employeur doit fournir des copies des offres d'emploi publiées et des preuves des efforts de recrutement concernant le poste;

Pour compléter le processus, l'employeur doit fournir une évaluation complète des besoins et de son soutien à la demande d'appui au Bureau de l'immigration et du multiculturalisme.

### Étape 4 : Immigration

Lorsque le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme a approuvé l'appui, l'employeur aide le nouvel arrivant et les membres de sa famille qui l'accompagnent à répondre à leurs besoins en matière d'établissement et d'intégration, comme il est indiqué dans l'évaluation des besoins. Les mesures de soutien à l'établissement et à l'intégration comprennent l'engagement à aider les employés éventuels et leur famille à trouver un logement convenable, ainsi que la promotion du perfectionnement linguistique et l'aide aux nouveaux arrivants pour qu'ils aient accès à la formation.

### Étapes suivantes

Tous les employeurs désignés sont tenus de faire rapport régulièrement sur l'établissement, l'intégration et le maintien en poste des nouveaux arrivants et de leur famille dans la province.

### Étude d'impact sur le marché du travail et évaluation des postes vacants

Bien que l'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) et l'évaluation des postes vacants (EPV) puissent être perçues comme semblables, elles sont conçues pour répondre à des besoins très différents des employeurs.

## Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)

Le processus de l'EIMT est entièrement dirigé par le gouvernement fédéral et s'adresse aux employeurs qui cherchent à embaucher des travailleurs étrangers pour pallier les pénuries temporaires de main-d'œuvre et de compétences.

L'employeur doit parfois obtenir les documents de l'EIMT avant d'embaucher des travailleurs étrangers. Une EIMT favorable indique qu'il existe un besoin d'embaucher un travailleur étranger pour pourvoir un poste. Elle indique également qu'aucun travailleur canadien n'est disponible pour ce poste. Une EIMT favorable est parfois appelée une « lettre de confirmation ».

Les employeurs examinent d'abord le site Web d'IRCC pour déterminer s'ils doivent obtenir une EIMT ou si le poste qu'ils offrent en est exempté. Les dispenses sont accordées pour un certain nombre de raisons, notamment les accords internationaux, les transferts intra entreprises et pour d'autres raisons. Une liste complète des dispenses de l'EIMT est affichée sur le site Web d'IRCC à l'adresse [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/etude-impact-marche-travail/codes-dispense.html](https://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/etude-impact-marche-travail/codes-dispense.html)

Si un employeur reçoit une EIMT favorable, il peut procéder à l'embauche d'un travailleur étranger par l'intermédiaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires. L'employeur doit fournir une copie de la lettre de confirmation à chaque travailleur temporaire qu'il souhaite embaucher et lui conseiller de demander un permis de travail.

Les EIMT peuvent être utilisées pour présenter une demande de transition à la résidence permanente par l'intermédiaire du système Entrée express.

### **Programme de mobilité internationale (PMI)**

Le Programme de mobilité internationale donne aux employeurs la possibilité d'embaucher des travailleurs temporaires sans EIMT, les dispenses d'EIMT étant fondées sur les avantages économiques, culturels ou d'autres avantages concurrentiels plus larges pour le Canada et sur les avantages réciproques dont jouissent les Canadiens et les résidents permanents.

Afin de compléter le processus d'embauche d'un travailleur temporaire par l'intermédiaire du PMI, les employeurs doivent payer des frais de conformité de 230 \$ CAN et soumettre un formulaire d'offre d'emploi au moyen du Portail des employeurs d'IRCC en ligne à l'adresse [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/portail-employeurs.html](https://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/portail-employeurs.html). L'employeur recevra un numéro d'offre d'emploi qu'il devra communiquer au travailleur étranger qu'il souhaite embaucher ou continuer à employer, afin que celui-ci puisse inclure ce numéro dans sa demande de permis de travail. Certains employeurs, y compris ceux qui embauchent un travailleur temporaire titulaire d'un

permis de travail ouvert, pourraient ne pas être tenus de payer les frais de conformité. Veuillez consulter le site Web d'IRCC pour déterminer si vous devez acquitter ces frais.

## Évaluation des postes vacants (EPV)

Les EPV, qui sont évaluées et approuvées par le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme, s'adressent aux employeurs qui cherchent des solutions permanentes à leurs problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

Les employeurs qui peuvent démontrer des difficultés locales d'embauche peuvent embaucher des travailleurs étrangers dans les catégories travailleurs spécialisés ou travailleurs qualifiés du programme Entrée express du PCPTNL. La catégorie Diplômés étrangers du PCPTNL n'exige pas qu'une EPV soit rattachée à une offre d'emploi.

Bien qu'une EIMT approuvée garantisse un permis de travail approuvé, une EPV ne le garantit pas, car les permis de travail sont délivrés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les EPV approuvées appuient le processus de mise en candidature du PCPTNL, tandis que les EIMT visent principalement à répondre aux besoins à court terme en matière de main-d'œuvre.



# Chapitre 5 : Il faut une province : le rôle des communautés

Le soutien à l'attraction et au maintien en poste des immigrants exige l'engagement et la collaboration de multiples intervenants, tant au niveau du recrutement que des mesures de soutien avant l'arrivée, de l'établissement et de l'intégration après l'arrivée. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est l'un des partenaires dans les efforts visant à soutenir l'attraction, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants, avec de nombreux autres intervenants. « La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador » fait la promotion d'une approche concertée pour promouvoir les efforts d'attraction et de rétention des immigrants.

Tous les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador jouent un rôle crucial dans l'attraction et la rétention des immigrants. Le respect et la promotion de la diversité et du multiculturalisme sont essentiels au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté. Les nouveaux arrivants qui se sentent libres de maintenir et de célébrer leur identité culturelle dans leur nouvelle communauté sont plus à l'aise dans leur environnement et peuvent être plus susceptibles de voir que toutes les cultures et tous les milieux sont valorisés.

Les **employeurs** peuvent jouer un rôle crucial dans l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants. Les immigrants éventuels à Terre-Neuve-et-Labrador doivent avoir une offre d'emploi pour pouvoir venir ou demeurer dans leur nouvelle communauté. Pour les réfugiés qui sont réinstallés dans des communautés de Terre-Neuve-et-Labrador, les considérations liées à l'emploi, y compris la reconnaissance de l'expérience, des qualifications, de l'apprentissage et des compétences antérieures, sont des facteurs importants pour favoriser leur établissement à long terme. Le rôle des employeurs dans l'embauche d'immigrants et le soutien qu'ils leur apportent, en les aidant à s'établir et à s'intégrer, peuvent également renforcer considérablement la rétention des nouveaux arrivants.

Le **système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année** de Terre-Neuve-et-Labrador est un partenaire clé dans le soutien à la rétention des nouveaux arrivants. Il se peut que certains jeunes nouveaux arrivants aient besoin d'un soutien de transition dans leurs études, car ils peuvent provenir d'un pays non anglophone. La disponibilité du soutien et des services d'anglais langue seconde dans les écoles et les activités communautaires peut contribuer grandement à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. De plus, la façon dont les jeunes nouveaux arrivants sont accueillis dans la communauté par leurs pairs peut être essentielle pour établir un sentiment d'appartenance. Une sensibilisation accrue au multiculturalisme et à la diversité permettra aux élèves des écoles de Terre-Neuve-et-Labrador de mieux comprendre l'importance d'accueillir les nouveaux arrivants dans la communauté scolaire.





Les **établissements d'enseignement postsecondaire** attirent des milliers d'étudiants étrangers chaque année et peuvent servir d'entités de transition pour appuyer le passage vers la résidence permanente en facilitant des liens communautaires, personnels et professionnels significatifs.

Les **communautés** jouent un rôle particulier dans l'accueil et le maintien en poste des nouveaux arrivants les mesures de soutien, les programmes et les services adaptés ou conçus pour les nouveaux arrivants peuvent aider à les retenir et à attirer de futurs groupes de nouveaux arrivants. Les programmes et les services sociaux, culturels et récréatifs ont une incidence sur la décision des immigrants de se réinstaller ou non dans les communautés de la province.

Les **partenaires** en immigration jouent un rôle important dans l'attraction et le maintien des nouveaux arrivants de plusieurs façons significatives :

## Attraction :

- ▶ Promouvoir Terre-Neuve-et-Labrador en tant qu'endroit où vivre, travailler et élever une famille au moyen des réseaux personnels et professionnels.
- ▶ Envisager l'immigration dans le cadre du plan des ressources humaines pour répondre aux besoins en main-d'œuvre.
- ▶ Offrir des possibilités concurrentielles et attrayantes aux élèves et étudiants étrangers à la recherche d'un endroit où poursuivre leurs études secondaires et postsecondaires.
- ▶ Mener des efforts de recrutement ciblés et collaborer avec le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme pour planifier des approches visant à répondre aux besoins prévus du marché du travail.
- ▶ Offrir un milieu de travail et une communauté accueillants et culturellement compétents où tous les nouveaux arrivants peuvent se sentir chez eux, peu importe leur origine culturelle, sociale ou autre.

## Rétention :

- ▶ Aider les nouveaux arrivants à s'intégrer en leur offrant des services de sensibilisation individuelle, y compris des activités sociales, culturelles, récréatives et d'autres activités communautaires.
- ▶ Soutenir les travailleurs étrangers, les immigrants et les réfugiés grâce à des mesures d'appui adaptées fournies par des fournisseurs de services.
- ▶ Assurer des liens personnels et professionnels significatifs pour les étudiants étrangers dans nos communautés.
- ▶ Mettre l'accent sur la rétention des nouveaux arrivants dans les programmes et les services, afin de faire en sorte que les fournisseurs de services et les communautés tiennent compte de leurs besoins sociaux, culturels et économiques.
- ▶ Fournir des services adaptés à la culture qui respectent la diversité et le multiculturalisme.

# Continuum d'établissement et d'intégration de l'attraction à la rétention

## 1. Promotion

- ▶ Événements internationaux de recrutement (affichés sur la page du calendrier de recrutement international à l'adresse [nlimmigration.ca/fr/](http://nlimmigration.ca/fr/)).
- ▶ Les établissements d'enseignement postsecondaire font la promotion de l'éducation à Terre-Neuve-et-Labrador.

## 2. Recrutement/attraction

- ▶ Les employeurs recrutent des immigrants à Terre-Neuve-et-Labrador.
- ▶ Les employeurs demandent une désignation dans le cadre du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
- ▶ Les établissements d'enseignement postsecondaire approuvent les étudiants étrangers qui présentent une demande d'admission à Terre-Neuve-et-Labrador.
- ▶ Le gouvernement du Canada désigne les réfugiés à réinstaller à Terre-Neuve-et-Labrador.

## 3. Mesures de soutien avant l'arrivée

- ▶ Les fournisseurs de services et les communautés donnent aux nouveaux arrivants une meilleure compréhension de leur nouveau domicile.
- ▶ Un organisme d'établissement ou un groupe de parrainage se prépare à l'arrivée des réfugiés.
- ▶ Les employeurs préparent le milieu de travail à l'arrivée des nouveaux arrivants en veillant à ce que le personnel soit culturellement compétent et respectueux. Les employeurs trouvent des logements abordables pour les nouveaux arrivants et leur famille.
- ▶ L'organisme d'établissement effectue une évaluation des besoins pour appuyer le processus d'intégration des demandeurs du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

## 4. Arrivée/installation initiale

- ▶ Les employeurs accueillent les immigrants dans leur nouveau milieu de travail.
- ▶ Les employeurs offrent aux nouveaux arrivants d'établir des liens communautaires.
- ▶ Les étudiants étrangers commencent leurs études postsecondaires.
- ▶ Les immigrants et les réfugiés qui pourraient devoir améliorer leurs compétences linguistiques s'inscrivent à une formation en anglais langue seconde.
- ▶ Un organisme d'établissement procède à une évaluation initiale des besoins en matière d'établissement des réfugiés nouvellement arrivés.
- ▶ Début des études des élèves réfugiés et immigrants de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- ▶ Les étudiants étrangers commencent à explorer les liens avec la communauté, à faire du bénévolat et à s'engager auprès des résidents locaux.
- ▶ Les immigrants et les réfugiés peuvent s'engager dans des activités culturelles et autres.
- ▶ Les étudiants étrangers peuvent commencer à travailler à temps partiel (jusqu'à 20 heures par semaine) pendant le semestre, et à temps plein entre les semestres.
- ▶ Les intervenants communautaires et les autres intervenants aident les étudiants, les immigrants et les réfugiés à s'établir dans leur nouvelle communauté.
- ▶ Un travailleur étranger présente une demande de transition à la résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 5. Intégration

- ▶ Transition des candidats des provinces à la résidence permanente.
- ▶ Transition des personnes appuyées par le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique vers la résidence permanente.
- ▶ Les réfugiés de Terre-Neuve-et-Labrador sont pleinement intégrés sur les plans social, économique et culturel.
- ▶ Les résidents permanents participent activement dans la communauté.
- ▶ Les processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers, de recyclage professionnel ou d'études de transition sont terminés, et la personne travaille dans son domaine de formation ou d'études.

## 6. Rétention

- ▶ Les communautés tiennent compte de la sensibilisation et de l'intégration des immigrants et des réfugiés dans leurs activités.
- ▶ Les employeurs envisagent des possibilités locales et internationales d'embaucher des immigrants.
- ▶ La diversité et le multiculturalisme font partie intégrante de l'identité de Terre-Neuve-et-Labrador.
- ▶ Les immigrants de Terre-Neuve-et-Labrador ont des parcours d'intégration sociale, culturelle et économique sans heurts.



D'autres formats sont offerts sur demande.

Pour toute question concernant l'immigration à  
Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez appeler le  
+1.709.729.6607

[immigration@gov.nl.ca](mailto:immigration@gov.nl.ca)

Bureau de l'immigration et du multiculturalisme / Office  
of Immigration and Multiculturalism

Department of Advanced Education, Skills and Labour  
Government of Newfoundland and Labrador  
P. O. Box 8700, St. John's, NL A1B 4J6

[www.nlimmigration.ca](http://www.nlimmigration.ca)  
[www.pcptnl.ca](http://www.pcptnl.ca)

